

CENTRE DE LOISIRS DE DOUDEAUVILLE

INSCRIPTION ÉTÉ 2018



FONCTIONNEMENT DU 09 JUILLET AU 03 AOÛT 2017

Pour les enfants de 4 ans révolus à 14 ans

- Accueil du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H ;
- Repas et animation entre 12 H et 14 H sous la surveillance des animateurs : 3,30 € le repas (paiement par tickets à présenter le jour même) ;
- Inscription à la semaine : dates au choix des parents.

TARIFS 2018

ENFANTS DE DOUDEAUVILLE ET COURSET:

➤ **Bénéficiaires Aide au Temps Libre CAF :**

- 16 euros par semaine pour un enfant seul ;
- 13 euros par semaine et par enfant avec 2 enfants d'une même famille inscrit ;
- 10 euros par semaine et par enfant à partir de 3 enfants d'une même famille inscrit.

➤ **Non bénéficiaires Aide Temps Libre et non allocataires CAF :**

- 33 euros par semaines pour un enfant seul ;
- 30 euros par semaine et par enfant avec 2 enfants d'une même famille inscrit ;
- 27 euros par semaine et par enfant à partir de 3 enfants d'une même famille inscrit.

ENFANTS EXTERIEURS :

➤ **Bénéficiaires Aide au Temps Libre CAF :**

- 22 euros par semaine pour un enfant seul.
- 19 euros par semaine et par enfants avec 2 enfants d'une même famille inscrits.
- 16 euros par semaine et par enfants à partir de 3 enfants inscrits.

➤ **Non bénéficiaires Aide Temps Libre et non allocataires CAF :**

- 39 euros par semaine pour un enfant seul ;
- 36 euros par semaines et par enfant avec 2 enfants d'une même famille inscrit ;
- 33 euros par semaine et par enfant à partir de 3 enfants d'une même famille inscrit.

Inscription dès aujourd'hui en Mairie, aux horaires d'ouverture.

Pièces obligatoires à fournir pour le dossier d'inscription :

- Feuille d'inscription correctement remplie et signée,
- La fiche sanitaire (prendre le Carnet de vaccination pour la remplir) ;
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile **ET** Individuelle Accident ;
- Le formulaire «Notification d'Aide au temps libres» qui a été envoyée par la **CAF** aux familles concernées. A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué ;
- Le règlement de la totalité des semaines réservées excepté la cantine (à l'ordre du Trésor Public) : remboursement uniquement pour maladies ou problèmes graves, sur justificatifs.



ATTENTION PLACES LIMITÉES : Inscriptions retenues dès dossier complet, dans l'ordre d'arrivée des demandes. Plus de réservation sans dossiers.